



DECISION N° 002259 /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 - Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
- considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration Générale, Economie et Finances et Administration des Affaires Sociales**, Promotion **2018-2020**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de la Décentralisation et du Développement Local**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	AÏCHA KOMIDOR HABIBAYA MONA INES	T-105793	AGA
2	ALBAHANSA FARAYE, épouse VOKNA NADEGE	U-105798	
3	AMBONO ELOUNA CLAUDINE	E-105802	
4	AZOLA MANGOUMOU JULIO GEORGES	Q-105832	
5	BELINGA AKA LAURENT OLIVIER PATRICE	Z-105844	
6	BESSOMO ROSALIE PASCALE	Z-105847	
7	HASSAN IBRAHIM	A-105951	
8	MBOLE ONDUA DANIELLE PIERRE	Q-106012	
9	NAHMBUBI DAOUDA NTIEMENKEH	M-106067	
10	NDJAKOMO NKO'O MAELA ERIKA	E-106073	
11	NGOLE EBONG DESMOND	G-106100	

12	NTOLO BEKALA STEPHANE OVERELL	K-106137	
13	OLEMBA EFOMBO OLIVIER	T-106149	
14	SOPHIE NANYONGO LUMA	Y-106192	
15	ABDOUL AZIZ CHOUA	J-105774	
16	EDOU EDDY HERVE	D-105890	ECOFI
17	MESSI ENYEGUE OYIE STEPHANE OLIVIER	A-106028	
18	NDJOH NGOH ROBERT CHRISTIAN	V-106079	
19	TSAGUE JOSIANE LINDA	M-106213	
20	GHAMBE SABIATOU	612904-Y	AAS
21	MBANGUE NGONJI GERVAIS	T-111465	

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINDDEVEL /SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le

06 OCT 2021



Joseph LE